PERMISCHOOL
École de conduite

LE RENDEZ-VOUS POST-PERMIS

Vous venez d'obtenir votre permis ? Une formation de 7 heures pour gagner en assurance et réduire votre période probatoire.

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La formation complémentaire post-permis est une formation **facultative** de 7 heures, destinée aux conducteurs novices. Elle se déroule en groupe, en salle, et s'appuie sur l'expérience de conduite que vous avez acquise depuis l'obtention de votre permis.

POUR QUI ET QUAND ?

- Pour les titulaires du permis B en période probatoire.
- Entre le **6e et le 12e mois** qui suivent l'obtention du permis.
- Uniquement dans une école de conduite labellisée.

CE QUE VOUS Y GAGNEZ

Votre parcours	Période probatoire sans la formation	Avec la formation post-permis
Apprentissage traditionnel ou conduite supervisée	3 ans	2 ans
Apprentissage anticipé (conduite accompagnée)	2 ans	1 an et demi

La réduction s'applique à condition de ne pas avoir commis d'infraction ayant donné lieu à un retrait de points ou à une mesure de suspension pendant la période probatoire.

AU PROGRAMME

- Échanges sur vos premiers mois de conduite et les situations vécues.
- Les principaux facteurs de risque chez les conducteurs novices : vitesse, alcool et stupéfiants, fatigue, distracteurs.
- La conduite en groupe d'amis et l'influence des passagers.
- Les bons réflexes pour rester un conducteur sûr et responsable.

TARIF ET INSCRIPTION

149 € TTC · **99 € TTC** pour les anciens élèves de Permischool.
Renseignez-vous à l'accueil de Permischool ou par e-mail à **contact@permischool.fr** pour connaître les prochaines dates.
Tél. : 01 84 23 13 29 · www.permischool.fr